



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-270

Déposé le : 24.06.14

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Gestion des notes dans l'enseignement obligatoire : à quand la fin du tunnel ?

Texte déposé

Le 4 mars 2014, j'ai déposé une question orale sur le logiciel « NEO » qui permet l'introduction et le suivi des notes et des différentes appréciations des élèves vaudois pendant leur scolarité obligatoire. A la question de savoir si tout serait mis en place afin que la fin de second semestre et la clôture annuelle se passe sans problème, la réponse de Mme la Conseillère d'Etat AC Lyon avait été rassurante. Les quelques mesures de corrections nécessaires seraient prises et tout devait rouler sans problème.

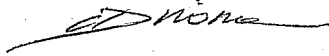
Un communiqué de presse de la Société Pédagogique Vaudoise (SPV) du 20 juin 2014 donne des indications alarmantes sur les capacités et la fiabilité de ce logiciel en cette fin d'année scolaire. Renseignements pris, la situation est telle que des conseils de classe ont dû être repoussés de quelques heures, dans l'attente du fonctionnement de ce logiciel. Ce ne sont pas simplement des heures de travail qui ont été ainsi perdues, sans être pour autant remboursées, mais ce sont également les nerfs des enseignantes et enseignants qui ont été mis à rude épreuve. Pour terminer, il est inutile de vous préciser que la confiance envers ce logiciel atteint des fonds abyssaux et est proche du zéro absolu. Le sentiment par rapport à une partie de l'informatique cantonale n'est pas plus flamboyant...

La lumière devant être faite sur ces multiples dysfonctionnements, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle a été la nature exacte des dysfonctionnements constatés ? Sont-ils de nature conceptuelle, liés à la programmation ou liés à la conduite du projet ?
2. Quels sont les mesures prises à ce jour, qu'elles soient informatiques ou organisationnelles, pour pallier aux carences constatées et leur financement est-il assuré, le but étant d'avoir un outil enfin performant et digne de confiance à la rentrée scolaire 2014/2015 ?
3. De quelle manière le Conseil d'Etat entend-il indemniser le corps enseignant pour toutes les heures perdues et non rétribuées suite à ces dysfonctionnements ?

Commentaire(s)

Conclusions
Souhaite développer Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur : Signature :
Divorner Didier 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Signature(s) :